

Directives

pour le Travail de semestre (TS) et le travail de Diplôme (TD) COMEM+ 30

Remarque:

Pour des raisons de lisibilité, les professions et personnes mentionnées dans ce document ne porteront qu'un seul genre (masculin ou féminin).

1. Bases légales	Le TD est soumis au "Règlement de promotion de l'EIVD", Art. 14, en vigueur dès le 27 septembre 2003, qui fixe les conditions d'admission au travail de diplôme.
2. Généralités	Le TD permet d'évaluer la manière dont le candidat effectue un travail pratique en utilisant les connaissances acquises durant ses études. Le TD est un travail individuel réalisé par l'étudiant. Il doit porter sur plusieurs domaines essentiels de la formation choisie. Le domaine technique y occupe une place dominante. Le TD présente un certain degré de nouveauté.
3. Durée	Les étudiants disposent de 2 semaines pour réaliser le TS et de 12 semaines environ pour réaliser le TD Pour les détails, voir le planning en annexe.
4. Entreprise	En règle générale, pour le TD, l'étudiant propose et réalise un sujet en collaboration avec une entreprise ou une institution qui désigne un répondant et, dans la mesure du possible, met à sa disposition une place de travail.
5. Descriptifs	<p>Le descriptif du TS est un engagement contractuel entre l'étudiant, le professeur responsable et l'école. Il contient :</p> <ul style="list-style-type: none">- la motivation de l'étudiant, la définition stricte du sujet, le cadre et les limites, la démarche et les méthodes de travail retenues, les ressources et/ou moyens utilisés ;- la description de l'objectif visé par le TS- les livrables (rapport, étude, éventuels produits à concevoir, etc.)- la planification des tâches <p>Etant donné la courte durée du TS, il est impératif que l'étudiant ne dépende d'aucun facteur extérieur pour la réalisation de son travail.</p> <p>Le descriptif de TD est un engagement contractuel entre l'étudiant, l'entreprise représentée par le répondant externe, le professeur responsable et l'école. Il contient :</p> <ul style="list-style-type: none">- la motivation de l'étudiant, la définition stricte du sujet, le cadre et les limites, la démarche et les méthodes de travail retenues, les ressources et/ou moyens utilisés ;- la description de l'objectif visé par le TD- les livrables (rapport, étude, éventuels produits à concevoir, etc.)- la planification des tâches <p>Le TS doit être en relation directe avec le TD. Le TS et le TD doivent impérativement traiter un sujet technique. L'étudiant doit présenter et défendre son sujet devant la commission de validation TS/TD. Il lui fournit également une version imprimée en trois exemplaires de ses descriptifs TS/TD. Cette présentation dure 30 minutes, et se déroule de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'étudiant dispose de 10 minutes pour présenter le sujet.- Les 10 minutes suivantes sont destinées aux questions des experts.- Les 10 dernières minutes sont réservées à une discussion et à la décision de la commission. <p>Les étudiants de la section "print" présentent leur sujet le 4 juin 2004, ceux de</p>

la section "média interactif" le présentent les 10 et 11 juin 2004. Si la commission n'accepte pas le descriptif, les étudiants peuvent le présenter à nouveau les 14 et 15 juillet 2004. Une dernière présentation a lieu le 6 septembre 2004, pour les étudiants dont le descriptif n'a pas été accepté lors de la seconde présentation.

Les étudiants ne peuvent débiter leur TS et TD que si leur descriptif a été accepté par la commission. L'étudiant dont le descriptif n'est toujours pas accepté lors de la dernière présentation ne peut présenter à nouveau son sujet qu'avec le cycle d'étude suivant.

La saisie des descriptifs se fait en ligne en mode authentifié.

Les formulaires sont atteignables via <http://www.comem.ch/D2004>.

6. Rôle du répondant et du professeur responsable

Travail de semestre

Durant son travail de semestre, l'étudiant est suivi par le professeur responsable. Ce dernier est également responsable de l'évaluation du TS, qu'il transmet à l'étudiant, par écrit (avec une copie au secrétariat COMEM⁺), au plus tard le 8 octobre 2004.

Le professeur responsable est désigné de la manière suivante: l'étudiant propose une personne, préalablement contactée, parmi les professeurs ou les chargés de cours qui enseignent à COMEM⁺ (indépendamment du nombre d'heures). Puis le groupe de travail TS/TD désigne pour chaque étudiant un professeur responsable.

Travail de diplôme

En règle générale, l'étudiant est suivi par un professeur responsable et par un répondant externe. Il est préférable que le professeur responsable soit la même personne que lors du TS.

Le rôle du professeur responsable consiste à transmettre, dans un processus itératif, son avis et ses observations sur le descriptif du TS et sur le TD.

Il prend part au bilan intermédiaire et corrige le rapport final.

Il assiste à la défense du TD et évalue le TD suivant les critères d'évaluation et de pondération retenus.

Le répondant externe est en principe un collaborateur de l'entreprise dans laquelle l'étudiant effectue son TD. Son activité professionnelle est en relation avec le sujet du TD. Ses tâches consistent à participer à l'élaboration du descriptif du TD, à conseiller l'étudiant lors de son travail, à participer au bilan intermédiaire, et à transmettre ses observations au professeur responsable. Le répondant externe assiste à la défense du TD et évalue le TD suivant les critères d'évaluation et de pondération retenus.

7. Rôle de l'expert TD

Un groupe d'experts est désigné et attribué aux étudiants par le doyen COMEM⁺. Ils sont choisis pour leurs compétences professionnelles et participent à l'évaluation : ils lisent le mémoire, assistent à la défense et évaluent le TD suivant les critères d'évaluation et de pondération retenus.

8. TD interne

Lorsque le sujet du TD est interne à l'école, l'étudiant ne propose pas de répondant externe.

9. Bilan(s) intermédiaire(s)	<p>Il s'agit d'une discussion entre l'étudiant, le répondant externe et professeur responsable, pour déterminer l'avancement du TD. Si nécessaire, la présence d'autres participants est admise. Le lieu de cette réunion est à la convenance des participants. Cette séance est organisée par l'étudiant, à savoir : convocation des participants, préparation de l'ordre du jour, rédaction du procès-verbal et envoi aux personnes concernées.</p> <p><i>Ce bilan intermédiaire a lieu entre le 25 octobre et le 8 novembre 2004. S'il est constaté que l'étudiant va au devant de graves difficultés, un second bilan intermédiaire peut être exigé par le répondant externe et le professeur responsable. L'étudiant remet un procès-verbal de la réunion au plus tard le 9 novembre 2004 à 12h00 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 copie à chaque participant - 1 copie (papier, pas d'e-mail) au secrétariat COMEM* <p><i>Si pour motifs impératifs la réunion doit être fixée plus tard, un justificatif signé par l'entreprise et l'étudiant est remis à l'école avant le 9.11, avec une proposition de date de bilan intermédiaire. La remise du procès-verbal doit être faite dans les deux jours ouvrables qui suivent. En cas d'envoi par la poste, le même délai est valable pour la réception des documents.</i></p> <p>Le bilan intermédiaire est également utile à la présentation d'un projet d'affiche et du résumé du rapport de travail de diplôme (cf. points 10 et 11).</p>
10. Forme du rapport du TS et du mémoire (TD)	<p><i>Travail de semestre :</i></p> <p>Le rapport du TS est rédigé selon les Directives pour la rédaction du TD (cf. Aide-mémoire pour la rédaction d'un rapport, cours Textes 2). Il contient, dans l'ordre, les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Page de couverture blanche, 180 - 240g, sans page transparente supplémentaire. Le modèle obligatoire se trouve sur http://www.comem.ch/D2004 • Une deuxième page de couverture (plus personnalisée) est autorisée, mais pas obligatoire. La table des matières vient directement ensuite. • Contenu du rapport de travail de semestre. • La dernière page du travail (après la liste des sources, mais avant les annexes) reproduit la mention suivante: Le soussigné déclare avoir écrit seul le présent rapport et ne pas avoir utilisé d'autres sources que celles indiquées. Lieu, date, signature. • Copie de la dernière version, signée, du descriptif. • Les annexes éventuelles • Un Cd-rom contenant une version PDF (résolution écran) du rapport de TS, ainsi que les objets relatifs au TS (exécutables, code source, etc.) <p>Le rapport du TS est remis en 3 exemplaires au secrétariat du département au plus tard le 17 septembre 2004 à 12 heures pour les étudiants qui n'ont pas de repêchage à effectuer, le 24 septembre à 12 heures pour les autres. En cas d'envoi par la poste, les mêmes délais sont valables pour la réception des documents.</p> <p><i>Travail de diplôme :</i></p> <p>Le mémoire est rédigé selon les Directives pour la rédaction du TD (cf. Aide-mémoire pour la rédaction d'un rapport, cours Textes 2). Il contient, dans l'ordre, les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Page de couverture blanche, 180 - 240g, sans page transparente supplémentaire. Le modèle obligatoire se trouve sur http://www.comem.ch/D2004

- « Management summary » du TD
- Reproduction de l'affiche de présentation (cf. point 10)
- Une deuxième page de couverture (plus personnalisée) est autorisée, mais pas obligatoire. La table des matières vient directement ensuite.
- Contenu du rapport de travail de diplôme.
- La dernière page du travail (après la liste des sources, mais avant les annexes) reproduit la mention suivante:
***Le soussigné déclare avoir écrit seul le présent rapport et ne pas avoir utilisé d'autres sources que celles indiquées.
Lieu, date, signature.***
- Copie de la dernière version, signée, du descriptif.
- Les annexes éventuelles
- La 4ème page de couverture (au dos du rapport) reproduit le résumé du rapport de travail de diplôme, entre 100 et 300 mots (cf. point 11).

Le mémoire du TD est remis le 17 décembre 2004, à 12h., au secrétariat du département COMEM⁺, en 4 exemplaires reliés + 2 Cd-rom contenant l'intégralité du travail de diplôme. Dans le CD, les documents doivent être en format PDF, DOC, XLS, PPT ou provenir d'un logiciel de dessin utilisé officiellement dans l'école. Un CD, sa pochette et sa page de couverture seront fournis au diplômant par le secrétariat, le second étant à votre charge. Aucune autre pochette ne sera admise. Le CD devra porter le nom du diplômant. Il devra être retourné au secrétariat de département dans le même délai que le travail de diplôme.

En cas d'envoi par la poste, le même délai est valable pour la réception des documents.

Les photocopies peuvent être exécutées par le personnel de l'EIVD - Yverdon, pour autant que l'étudiant respecte les délais (se renseigner auprès du secrétariat du département COMEM⁺).

L'étudiant relie lui-même les exemplaires.

Les mémoires qui seront remis trop tard, ou qui ne seront pas rendus, obtiendront l'appréciation « Insuffisant » pour l'ensemble du TD.

11. Affiche

L'étudiant conçoit une affiche au format A4 selon le modèle disponible à l'adresse suivante : <http://www.eivd.ch/diplomatic>. Cette affiche (format A4) doit être jointe au rapport du TD. L'affiche est livrée par l'étudiant via un service en ligne (même lien que pour le modèle; l'accès sera ouvert en temps utile). L'école s'occupe de fournir à l'étudiant un exemplaire au format A1 de l'affiche lors de la journée de présentation des TD à Yverdon, ainsi qu'une dizaine de "flyers" A4 couleurs.

12. Résumé

Le rapport de travail de diplôme fait l'objet d'un résumé, entre 100 et 300 mots, publié dans la brochure annuelle de l'EIVD (Travaux de diplôme 2004). Cette brochure est largement diffusée dans le secteur privé. Le résumé est également publié sur le site de l'EIVD.

La saisie du résumé se fait en ligne en mode authentifié. Le formulaire est accessible via <http://www.comem.ch/D2004>. A l'occasion du bilan intermédiaire, l'étudiant se charge de faire valider le résumé par le répondant externe et le professeur responsable.

13. Défense

L'étudiant défend son travail devant son répondant externe, son professeur responsable, l'expert, un représentant de l'école et, éventuellement, d'autres personnes invitées avec le consentement exprès de la direction de l'école. La défense du TD a lieu entre le 10 et le 21 janvier 2005 à Lausanne et le 13 janvier à Berne. Le lieu et la planification seront communiqués par l'école.

L'école est responsable des invitations et de l'infrastructure.
Déroulement : durant 20 minutes, précisément, l'étudiant présente son travail.
Ensuite, les experts posent des questions durant 20 minutes environ.
Les 20 minutes suivantes sont consacrées à la délibération.

14. Grille d'évaluation En annexe
15. Confidentialité Sur demande écrite de l'étudiant ou de l'entreprise, un accord de confidentialité peut être conclu entre l'école, l'entreprise et l'étudiant.
16. Propriété intellectuelle L'attribution de la propriété intellectuelle, ainsi que la répartition des bénéfices éventuels, sont réglés de cas en cas.
17. Maladie, accident L'étudiant qui est malade plus de 3 jours peut demander une prolongation des délais. Il doit s'adresser au secrétariat COMEM⁺, auquel il fournit un certificat d'incapacité de travail. Une prolongation peut être accordée par le doyen ou un membre du GdT. TS/TD uniquement. Une prolongation est limitée à 5 jours ouvrables.
18. Service militaire Si un cours de répétition survient lors du TS ou du TD, l'étudiant doit demander un déplacement de ce cours (formulaire à disposition au secrétariat COMEM⁺). Si le déplacement s'avère impossible, il peut déposer une demande de prolongation des délais au secrétariat COMEM⁺. Si la prolongation est accordée, elle est égale ou inférieure à la durée du cours de répétition, suivant la décision du doyen.
19. Repêchages et dates de commencement TS/TD La date de commencement du TS est modifiée si l'étudiant est soumis aux repêchages. Ces derniers ont lieu le 9 et 10 septembre 2004. Les étudiants soumis aux repêchages effectuent leur TS du 13 au 24 septembre 2004 (6 au 17.09.04 pour les autres).
Le TD commence pour tous les étudiants le 27 septembre 2004.
20. Echec au TD Les étudiants qui ont échoué au TD peuvent se présenter une deuxième fois et dernière fois à l'exercice. Dans ce cas ils doivent choisir impérativement un nouveau sujet et faire un exercice complet, c-à-d le TS et le TD.

Lausanne, le 25/03/2003 - Le doyen : Prof. C. Richard (rév. Février 2004)